

HISTOIRE CM2 :
Comment fut limité
le travail des enfants
en France ?

Doc A

Les « Galibot » dans les mines de charbon



Jeunes mineurs à Bruay-en-Artois



Enfants tirant les wagonnets dans les mines de charbon
Gravure anglaise du XIXème siècle

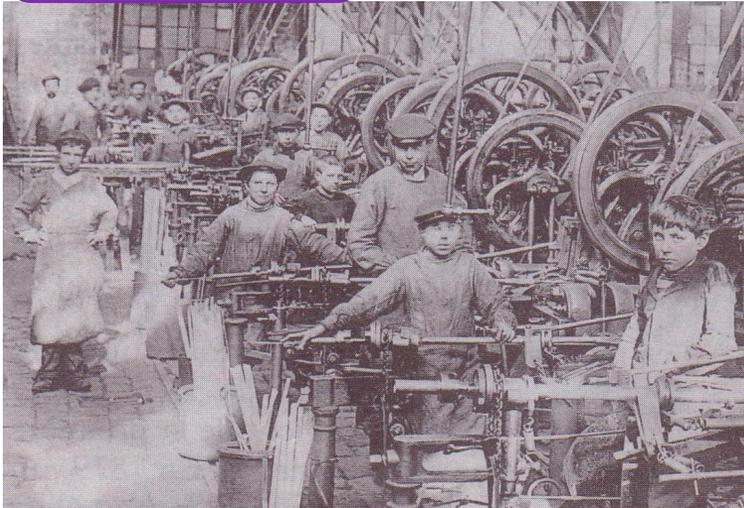
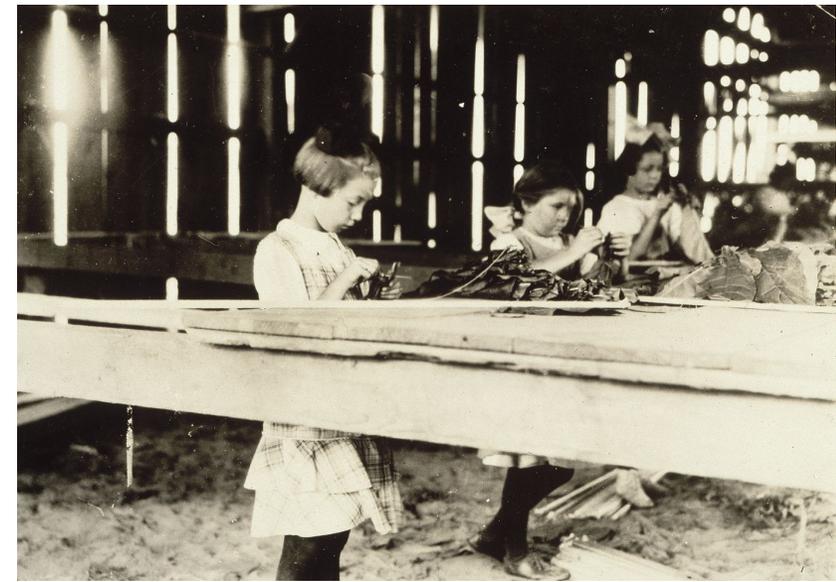
Témoignage d'une fillette de 11 ans : 1842

" Je travaille au fond de la mine depuis trois ans pour le compte de mon père. Il me faut descendre à la fosse à deux heures du matin et j'en remonte à une ou deux heures de l'après midi. Je me couche à six heures du soir pour être capable de recommencer le lendemain. A l'endroit de la fosse où je travaille, le gisement est en pente raide. Avec mon fardeau, j'ai quatre pentes ou échelles à remonter, avant d'arriver à la galerie principale de la mine. Mon travail c'est de remplir quatre à cinq wagonnets de deux cents kilos chacun. J'ai vingt voyages à faire pour remplir les cinq wagonnets. Quand je n'y arrive pas, je reçois une raclée. Je suis bien contente quand le travail est fini, parce que ça m'éreinte complètement. "

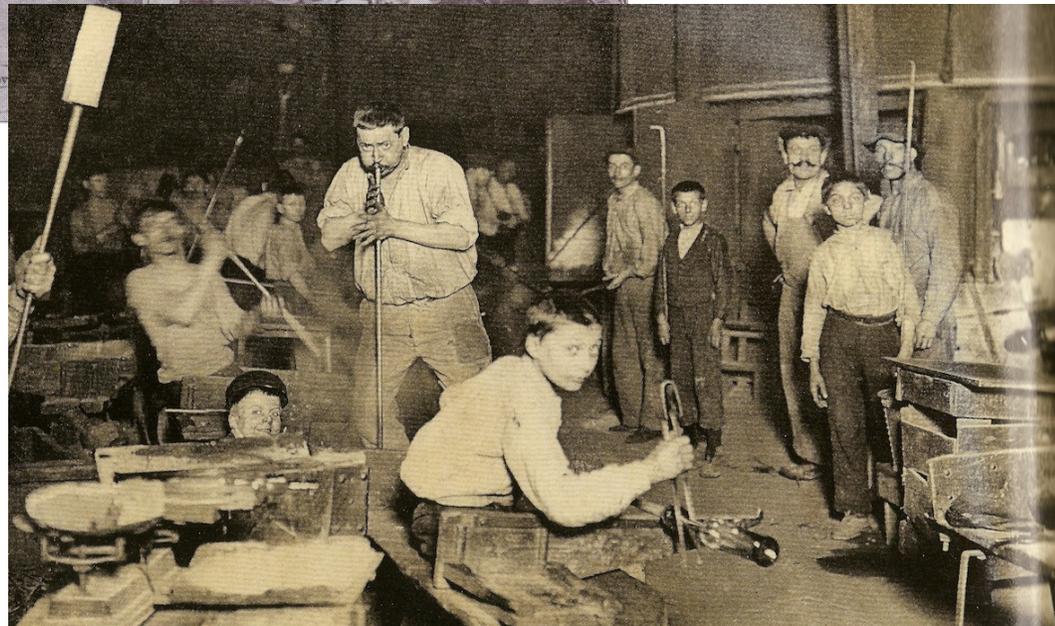
Doc B

Les enfants à l'usine

Une manufacture de
Tabac en Normandie



Une clouterie dans les Ardennes



Une verrerie à Lyon

Lettre de l'Inspecteur de l'Académie de la Moselle (1856):

« J'ai l'honneur de vous transmettre un rapport de M. l'inspecteur de l'Enseignement primaire, duquel il résulte que sur 23 enfants de 7 à 13 ans qui sont employés à la filature de la Roche, annexe de Montigny-sur-Chiers, 18 sont privés de toute instruction, même de l'instruction religieuse. »

Rapport du commissaire de Fours (1864) :

« ... Les parents des enfants ne veulent pas envoyer leurs enfants aux écoles ; ils préfèrent que leur fils, dès l'âge où ils peuvent travailler, leur gagnent quelques sous par jour. La misère est grande dans le ménage. D'ailleurs, ne vaut-il pas mieux les voir occupés à un travail peu fatigant que de les rencontrer continuellement, vagabonds insolents, par les rues du pays ?... »

Doc C

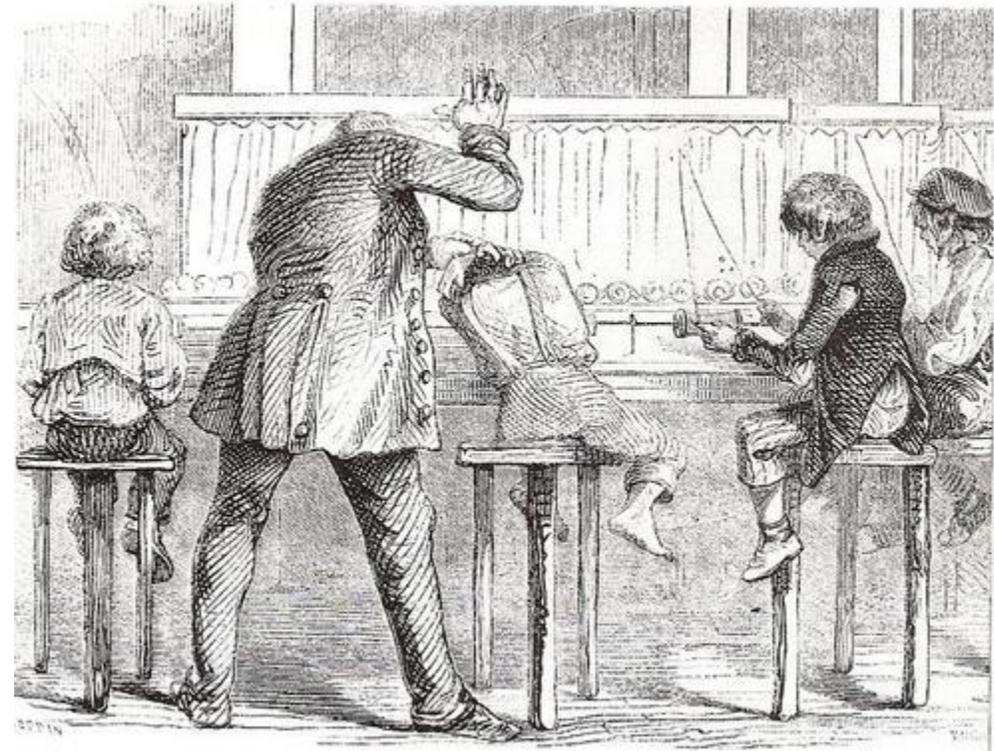
Les enfants dans les ateliers



Des dentelières

«Des jeunes filles de dix à vingt ans sont forcées de travailler depuis 4 ou 5 heures du matin jusqu'à 10 à 11 heures du soir, même parfois jusqu'à minuit. Très souvent sous prétexte que l'ouvrage presse, on leur fait passer la nuit entière...[] Il y a des ateliers où pas une seule apprentie ne passe deux ou trois ans sans aller faire un stage dans les hôpitaux ».

Journal Le Progrès, 1er avril 1870



Un atelier de filature

Doc D

Les enfants à la ferme



Tableaux de Julien Dupré sur la vie paysanne

Doc E

Les enfants aux champs



Enfant travaillant dans un champ de betteraves



Tableaux de Julien Dupré sur la vie paysanne

21 mars 1841 : loi relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines ou ateliers

Interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans

Limitation de la journée à 8 heures pour les enfants entre 8 et 11 ans et à 12 heures entre 12 et 16 ans.

Interdiction du travail de nuit pour les enfants de moins de 13 ans.

Interdiction du travail le dimanche pour les enfants de moins de 16 ans.

22 février 1851 :

Limitation de la journée à 10 heures pour les enfants entre 12 et 13 ans et à 12 heures entre 14 et 16 ans.

19 mai 1874 :

Interdiction du travail des enfants de moins de 13 ans

Interdiction du travail de nuit pour les garçons de moins de 16 ans et les filles de moins de 21 ans.

28 mars 1882:

Obligation scolaire pour les enfants de 6 à 13 ans.

2 novembre 1892:

Limitation de la journée à 10 heures pour les enfants de moins de 16 ans.

Interdiction du travail de nuit pour les garçons de moins de 18 ans et les femmes.

Obligation du repos hebdomadaire pour les garçons de moins de 18 ans et les femmes.